



PV 2^{ème} CONSEIL D'ECOLE – VENDREDI 19 MARS 2021

Personnes présentes :

Enseignantes : Mme Stéphanie ZOUATINE (directrice), Mme Marie-Aude BUHREL, Mme Camille Duchesne, Mme Sophie VOILLET.

Municipalité : M. Nicolas SCHMITT, Mme Sandrine DECKER (ATSEM), Mme Céline MULLER (ATSEM).

APEM : Mme Elisabeth BASTIAN, Mme Sophie KRIEGER, Mme Dorothée LE BEUX.

Accueil : ouverture du Conseil d'école à 18h00 et présentation des membres présents.

Désignation du secrétaire de séance : Camille Duchesne.

Approbation du précédent PV : le procès-verbal du conseil d'école du 6 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le fonctionnement de l'école :

Travaux depuis le dernier CE : Mme. Zouatine félicite le service technique de la mairie pour sa réactivité depuis l'arrivée du nouveau responsable. Des volets ont été réparés, le joint de la porte du bureau de direction et les sirènes d'alarme incendie. Un déclencheur a été installé au premier étage, et des pavés ont été refixés dans la cour.

Mme. Zouatine remercie également M. Schmitt d'avoir fourni à l'école maternelle 11 ordinateurs (dons de la police nationale), désormais répartis entre les salles de classe et la salle de motricité.

Un deuxième *exercice incendie* est prévu avant la fin du mois de mars, la date n'est pas encore arrêtée.

La vie de l'école :

Les événements depuis de dernier CE :

- **Saint Martin :** en classe avec la maîtresse d'allemand.
- **Saint Nicolas :** Confection d'un bricolage rempli de chocolats. Dégustation d'un Mannele avec du chocolat chaud. Les chocolats et les manneles ont été financés par l'APEM, merci à eux. Le chocolat chaud a été financé par la coopérative scolaire.
- **Noël :** Spectacle de Noël au Centre culturel pour garantir les mesures sanitaires le 7 décembre 2020. Chaque classe a reçu des cadeaux, offerts par la coopérative scolaire.
- **La galette des rois :** chaque enfant – muni de sa couronne créée en classe – a confectionné et mangé une galette individuelle. Mme. Buhrel ajoute que les mesures sanitaires ont été pleinement respectées pour la confection des galettes.
- **Carnaval :** Les classes ont défilé sur le stade, respectant une distance suffisamment grande entre chaque classe. Chaque enfant avait préalablement bricolé une maraca en classe, ils ont ensuite dansé dans la cour sous une pluie de confettis. Malgré les mesures sanitaires imposées par la situation actuelle, les enfants ont apprécié cet événement.

Les dates et projets à venir :

- Photo de classe : lundi 22 mars dans la matinée.
- Spectacle de magie : lundi 19 avril (le matin pour les PS/MS et les Bilingues, l'après-midi pour les GS).
- Un bricolage de Pâques est en cours dans toutes les classes, des chocolats y seront aussi glissés, financés par la coopérative scolaire.
- Un bricolage de fête des mères et de fête des pères est prévu lors de ces événements.
- Aucun événement de fin d'année n'est évoqué actuellement, en raison de l'incertitude qui règne au regard de l'évolution de la situation sanitaire. L'équipe pédagogique se satisfait déjà d'avoir pu proposer deux spectacles aux enfants sur cette année scolaire, malgré toutes les restrictions qui existent, mais serait toutefois très heureuse de réussir à en proposer un troisième.



Ecole maternelle Leclerc
Rue de l'école
67450 MUNDOLSHEIM

La rentrée 2021 :

- 3 classes : PS/MS/GS bilingue, PS/MS et PS/GS.
- Pour l'instant une vingtaine de nouveaux petits attendus.
- Vu les effectifs peu de demandes bilingues en petite section pourront être satisfaites.
- M. Schmitt souligne un déséquilibre entre les deux écoles maternelles de Mundolsheim. La commission dérogation pourra donc cette année accorder plus de dérogation de changement de secteur qu'habituellement. Cela n'engage pas les années suivantes.

Les financements de l'école :

Budget investissement de la mairie :

M. Schmitt informe qu'un budget exceptionnel de 50000€ a été voté pour réaliser une étude de réhabilitation du groupe scolaire Leclerc. L'école maternelle serait à priori comprise dans la réhabilitation.

Le projet du stade avance, le début du chantier est prévu pour le dernier trimestre de cette année.

Quant aux demandes de l'école, elles sont toutes accordées par la mairie, à savoir :

- Un logiciel de gestion des livres de prêt et une douchette, qui permettront de référencer tous les ouvrages existants dans l'école. Le travail manuel des ATSEM sera ainsi soulagé et la recherche de livres (par thème par exemple) sera facilitée pour l'ensemble de l'équipe pédagogique.
- Du matériel pour la classe (poufs...), car le matériel actuel a beaucoup vieilli, malgré les réparations des services techniques. Ce nouveau mobilier permettra de varier les modes d'ateliers et les méthodes pédagogiques. Cet achat a aussi été pensé pour anticiper l'accueil de plus d'enfants à l'avenir.
- Un sèche-linge et un aspirateur à poussières pour faciliter les tâches de nettoyages.

L'ensemble de l'équipe de l'école maternelle remercie M. Schmitt et la mairie.

Les actions de vente passées par l'APEM :

L'APEM a complété le financement de la mairie pour le spectacle de Noël (40€). Elle est également à l'origine des manneles et des chocolats, comme indiqué précédemment.

Une demande a été faite par l'école pour le financement du spectacle du mois d'avril, la décision est en attente car les rentrées d'argent ont été faibles. En effet, Mmes Bastian et Le Beux expliquent que le bénéfice des chocolats de Noël n'était que de 600€ sur toutes les écoles, et que celui des chocolats de Pâques était encore plus faible.

L'APEM a offert deux masques inclusifs à chaque enseignante et AESH. Mme. Zouatine indique qu'ils sont très utiles pour la phonologie, les enfants peuvent ainsi observer les mouvements de la bouche. Ils peuvent aussi voir nos expressions plus facilement et notamment redécouvrir nos sourires. L'équipe pédagogique remercie l'APEM pour ces masques, mais aussi pour toutes les collaborations malgré les aléas de la situation sanitaire, et enfin pour leur adaptation à cette même situation.

Les actions de vente prévues par l'APEM :

Bien qu'une réflexion sur l'opération « torchons » soit en cours, de nombreuses actions sont compromises cette année (cause : Covid) et cela entraîne une baisse de revenus.

Mme. Zouatine mentionne les rentrées d'argent de l'année dernière, qui n'ont pas pu être dépensées en raison du premier confinement, et suggère que les revenus et dépenses puissent s'équilibrer sur ces deux années un peu particulières.

Les parents d'élèves expliquent que le malheureusement, le fonctionnement de l'APEM a changé et les comptes de toutes les écoles sont désormais réunis, ce qui empêche ce rééquilibre.

La réponse pour le spectacle du mois d'avril sera apportée dans les jours à venir.



Ecole maternelle Leclerc
Rue de l'école
67450 MUNDOLSHEIM

Questions COVID :

Mme. LeBeux informe que beaucoup d'interrogations étaient soulevées par les parents au sujet du Covid. En référence à la classe de Mme. Voillet fermée ce jour en raison d'un enfant positif, elle explique avoir eu des doutes – comme d'autres parents – au sujet des fratries.

Première question : Doit-on envoyer à l'école le frère ou la sœur d'un enfant dont la classe est fermée comme aujourd'hui ?

Mme Zouatine explique que, selon le protocole sanitaire, le cas contact d'un cas contact ne devient pas un cas contact lui-même. Le frère ou la sœur d'un cas contact peut donc se rendre à l'école. Cependant, la directrice comprendrait tout à fait que les parents préfèrent garder la fratrie à la maison, et ne considérerait pas cette absence comme injustifiée.

Deuxième question : Est-il possible d'avoir un protocole (reprenant les actions à mener dans les différents cas de figure) pour l'école maternelle pour palier à l'inquiétude des parents ?

Mme. Zouatine recommande le site de l'éducation nationale et sa foire aux questions, qui est régulièrement mise à jour (trop régulièrement pour pouvoir créer un tel document pour les parents, des modifications devraient constamment y être apportées). Un message sur Beneylu est prévu dans ce sens en fin de week-end. M. Schmitt confirme que la FAQ, de plus de 40 pages, est très complète et répond à beaucoup de questions.

Troisième question : Les enfants de la classe de Mme. Voillet doivent-ils être testés avant de revenir à l'école lundi ?

Mme. Zouatine explique que le test PCR avant un retour à l'école n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. Le médecin scolaire préconise toutefois que les enfants de moins de 6 ans qui présentent des symptômes – même légers – soient testés.

Quatrième question : L'ensemble de l'école a-t-elle été informée qu'un cas positif avait été détecté ?

Mme. Zouatine indique que l'information du cas positif est arrivée très tard hier soir et n'a donc pas laissé assez de temps pour informer les parents des autres classes. Mme. Voillet et Mme. Zouatine ont mis la priorité sur le protocole à suivre dans ce cas (contacter l'inspecteur, le médecin scolaire, organiser le contact-tracing, etc). Aujourd'hui étant le 7^{ème} jour depuis le dernier contact des enfants avec le cas positif, la classe reprendra normalement lundi. L'information pour les autres classes arrivera ce week-end.

Mme. Voillet souligne que le non-brassage strictement respecté met les autres enfants hors de danger. Ces mesures sont également respectées à la cantine et au périscolaire.

Mme. Voillet ajoute qu'elle n'est pas considérée comme cas contact grâce au port du masque.

M. Schmitt rappelle qu'un parent ayant le moindre doute doit garder son enfant à la maison, les parents sont responsables. L'équipe pédagogique est d'accord avec M. Schmitt et informe que certains parents emmènent leurs enfants malades à l'école. Mme. Zouatine rappelle que les parents doivent informer l'école au moindre doute, que l'enfant soit cas contact ou présente des symptômes – même légers.

Stéphanie ZOUATINE

(Directrice)

Camille DUCHESNE

(Enseignante – secrétaire de séance)